

Compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2013

Présents : 12 sur 14

Pouvoir : 1

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 23 heures

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 18 avril 2013.

Le maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Aide aux communes sinistrées par les inondations des 18, 19, 20 et 21 juin 2013.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce 10^{ème} point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Création de 12 sièges supplémentaires et nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire (Toulouse Métropole)

Jusqu'à présent il y avait 122 délégués au conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole.

L'ajout de ces sièges supplémentaires et la nouvelle répartition vont faire que Toulouse aura 67 sièges, soit la moitié du nombre total de sièges, puisqu'il y aura alors 134 délégués.

Le conseil municipal approuve la création de 12 sièges supplémentaires et la nouvelle répartition de ces sièges.

2. Partage patrimonial entre le SMICTOM du Lauragais et les communes ayant adhéré à la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2011

Il s'agit d'organiser le partage de l'actif et du passif entre le SMICTOM du Lauragais et les communes qui s'en retirent, en raison de leur adhésion à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole au 1^{er} janvier 2011.

Le conseil municipal donne son accord à ce partage des biens.

3. Approbation de l'adhésion des communes de Francon, Mont-de-Galie et Vaudreuille au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de ces trois communes au SITPA.

4. Augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 24,5 heures à 26,04 heures (poste dévolu à la cantine)

Le conseil municipal donne son accord pour le passage à 26,04 heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (soit deux heures supplémentaires par semaine scolaire), à compter de la prochaine rentrée scolaire.

5. Augmentation du nombre d'heures des deux postes d'ATSEM de 29,11 heures à 29,87 heures

Le conseil municipal donne son accord pour l'augmentation de l'horaire hebdomadaire des deux ATSEM, qui prendra effet à la prochaine rentrée scolaire et qui correspond à une augmentation d'une heure supplémentaire par semaine scolaire et par ATSEM.

6. Augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 19,15 heures à 20,68 heures (un des deux postes dévolu au ménage et à la garderie)

Le conseil municipal donne son accord pour le passage à 20,68 heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe dévolu au ménage et à la garderie (soit deux heures par semaine scolaire), à compter de la prochaine rentrée scolaire.

7. Tarif cantine – Année scolaire 2013 / 2014

Le conseil municipal vote le maintien des tarifs 2012/2013 de la cantine pour l'année 2013/2014, soit :

- 2,97 € par repas enfant

- 4,66 € par repas adulte

8. Décision Modificative N°1 – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le montant du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Communales et Intercommunales n'était pas connu au moment du vote du Budget Primitif 2013. Il a maintenant été notifié.

Le conseil municipal vote l'augmentation de 32 € du crédit ouvert à l'article 73925 « Fonds de Péréquation des recettes fiscales Communales et Intercommunales », cette somme venant en déduction de l'article 022 « Dépenses imprévues ».

9. Décision Modificative N°2 – Affiliation des élus au régime général de la sécurité Sociale

Suite à l'assujettissement des indemnités des élus aux cotisations de sécurité sociale, le conseil municipal vote l'inscription de la somme de 6 000 € à l'article 6534 « Cotisations sécurité sociale part patronale élus », cette somme venant en déduction de l'article 022 « Dépenses imprévues ».

10. Décision Modificative N°3 – Aide aux communes sinistrées par les inondations des 18, 19, 20 et 21 juin 2013

Le conseil municipal vote l'augmentation de 1 000 € du crédit ouvert à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations », cette somme venant en déduction de l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

- TISSEO : prolongation de la ligne 20 (travaux cet été).
- Fibre optique : arrivée à Beaupuy, pour la Mairie et la Zone Artisanale.
- Festivités de la Saint-Jean et course pédestre : de belles réussites !
- Réflexions sur le devenir du presbytère